



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

francophonie

Question écrite n° 40168

Texte de la question

Mme Sylviane Bulteau appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la place de notre langue dans le secteur touristique européen. L'Union européenne, sur vingt-huit États membres, compte seize États membres ou États observateurs de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) : Belgique (membre), Bulgarie (membre), Chypre (observateur), Croatie (observateur), Estonie (observateur), France (membre), Grèce (membre), Hongrie (observateur), Lettonie (observateur), Lituanie (observateur), Luxembourg (membre), Pologne (observateur), République tchèque (observateur), Roumanie (membre), Slovaquie (observateur), Slovénie (observateur). La francophonie apparaît donc comme une institution et une organisation internationale reconnue et appréciée de nos partenaires européens. Pourtant, dans les pays observateurs de l'OIF principalement, mais également, et c'est plus inquiétant, dans certains pays membres à part entière de l'OIF, l'offre touristique en français s'avère totalement absente. Ainsi, les divers organismes publics en charge des monuments et sites touristiques des capitales de l'Europe centrale, orientale, balte et balkanique, où se rendent désormais nombre de nos compatriotes (plus de 200 000 touristes français à Prague en 2010), ne proposent, ou seulement à de très rares exceptions, aucun accueil en français ni aucune traduction des notices ou des audio-guides. Aussi, elle lui demande s'il ne serait pas opportun de donner des instructions à nos représentations diplomatiques afin qu'elles recensent l'état de l'offre touristique en français dans ces pays avec l'objectif qu'une initiative de sensibilisation à grande échelle soit ensuite menée auprès des États européens ou des institutions concernés.

Texte de la réponse

Les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont la langue française en partage et sont tous attachés à la promouvoir, même s'il est attendu des efforts plus conséquents de la part des membres pleins que des observateurs. Comme la France, l'OIF est très favorable à la présence de la langue française sur les sites touristiques de premier plan. Ce point figure d'ailleurs en bonne place dans les engagements contenus dans les pactes linguistiques que l'OIF a déjà signés avec plusieurs États membres. Au-delà du nombre encore limité de pays ayant signé cet engagement, une démarche va être engagée, en concertation avec l'OIF, auprès de l'ensemble des membres de la Francophonie, et notamment ceux de l'Union européenne, pour les inciter à recourir plus largement au français dans leur offre touristique. Les partenaires de la France seront sans doute sensibles au fait que cela contribuerait fortement à renforcer l'attrait que leur pays peut présenter pour les nombreux francophones qui voyagent à travers le monde.

Données clés

Auteur : [Mme Sylviane Bulteau](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40168

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10683

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11568